CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 VÉTÉRANS

FFM

31 AOU 2017

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	576
Moto-Club	ASM du Bugey
N° d'affiliation	C0184
Date	24 Septembre 2017
Lieu	Terrain Jacques Moine - Ambérieu
Organisateur technique	Dorian HUGUES
Adresse	Route du Maquis, 01500 Ambérieu
E-mail	dorian@hugues.biz
Téléphone	0680936174

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gérard BESSON	Licence : 003824
Délégué FFM (Président du Jury)	Serge VERNOIS	Licence : 023830
Membre du Jury	Christophe COMAS	Licence : 007077
Membre du Jury	Patrice CLAISSE	Licence : 006838
Commissaire technique responsable	MOULIN Nils	Licence :
Responsable du chronométrage	Paulette SENTOST	Licence : 022206
Responsable du parc coureur	Dorian HUGUES	Licence : 222814

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Vétérans Bronze et Argent

Age ---------- Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ---------- NCO / LUE
Cylindrée ---------- Classes 2, 3 & 4

➲ Vétérans Or et Platine

Age ---------- Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ---------- NCO / LUE
Cylindrée ---------- Classes 2, 3 & 4

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

**Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.*

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Jean-Marc Kah**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche ..... **Ambérieu-en-Bugey**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10mn**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Terrain Jacques Moine**

Adresse ..... **Route du Maquis - 01500 Ambérieu**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1675m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/05/2017	Date : 04 SEP. 2017	Date : 11/09/2017
		Numéro : 17/0893

A.S.M.B. MOTO-CLUB D'AMBERIEU F.F.M. Affiliation N° 5A Rue H. Dunant - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY Tél. Local : 04 74 38 13 00

LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 55 22 50

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

31 AOUT 2017

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	576
Moto-Club	ASM du Bugey
N° d'affiliation	C0184
Date	24 Septembre 2017
Lieu	Terrain Jacques Moine - Ambérieu
Organisateur technique	Dorian HUGUES
Adresse	Route du Maquis, 01500 Ambérieu
E-mail	dorian@hugues.biz
Téléphone	0680936174

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Gérard BESSON	Licence : 003832
Président du Jury ou Arbitre*	Serge VERNOIS	Licence : 023830
Membre du Jury	Christophe COMAS	Licence : 007077
Membre du Jury	Patrice CLAISSE	Licence : 006838
Commissaire technique responsable	Christian SULPICE	Licence : 022644
Responsable du chronométrage	Paulette SENTOST	Licence : 022206

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15 ans		450 4T + 250 2T	
MX2	13 ans		250 4T + 125 2T	
Motos Anciennes	15 ans		Pré 76 + Pré 83	

Engagement :

Site Internet ----- ffm.engage-sports.com

Contact ----------

Adresse ----------

Téléphone ------- E-mail -----

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 8

Caution : 200

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Jean-Marc Kah**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **Ambérieu-en-Bugey**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Terrain Jacques Moine**

Adresse ..... **Route du Maquis, 01500 Ambérieu**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1675m**

Largeur minimum de la piste **6m**

Largeur de la grille **35m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP* **20**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 16/05/2017	Date : 04 SEP. 2017	Date : 11/09/2017
		Numéro : 17/0893

A.S.M.B.
MOTO-CLUB AMBERIEU
F.F.M. Affiliation N°
Rue H. Dunant - 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
Tél. Local : 04 74 38 13 00

LIGUE MOTOCYCLISTE
RHONE - ALPES
18 Chemin de l'Ile Neuve
Z.A. Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél. : 04 75 [illegible] 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM 576
Moto-Club ..... ASM du Bugey
N° d'affiliation C0184
Lieu ..... AMBERIEU EN BUGEY

Date ---------- 23/24 SEPTEMBRE 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
Samedi				
16h30	19h30	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	3h
16h30	19h30	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	3h
Dim.				
6h45	7h30	**Contrôles administratifs**	Toutes catégories	45mn
6h45	7h45	**Contrôles techniques**	Toutes catégories	1h
8h00	8h15	**Essais Libres**	MX2	15mn
8h20	8h35	**Essais Libres**	MX1	15mn
8h40	8h55	**Essais Libres**	Motos Anciennes	15mn
9h00	9h15	**Essais Libres**	Vétérans Bronze/Argent	15mn
9h20	9h35	**Essais Libres**	Vétérans Or/Platine	15mn
9h35	9h50	**Entracte**		15mn
9h50	10h05	**Essais Chronométrés**	Motos Anciennes	15mn
10h10	10h25	**Essais Chronométrés**	MX2	15mn
10h30	10h45	**Essais Chronométrés**	MX1	15mn
10h50	11h10	**Essais Chrono + Tests Départ**	Vétérans Bronze/Argent	15mn+5mn
11h15	11h35	**Essais Chrono + Tests Départ**	Vétérans Or/Platine	15mn+5mn
11h40	12h05	**Manche I**	Motos Anciennes	20mn+1T
12h05	13h15	**Pause Repas**		70mn

HORAIRES PREVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Date ---------- 23/24 SEPTEMBRE 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13h15	13h40	**Manche I**	MX1	20mn+1T
13h45	14h10	**Manche I**	MX2	20mn+1T
14h15	14h40	**Manche I**	Vétérans Bronze/Argent	20mn+1T
14h45	15h10	**Manche I**	Vétérans Or/Platine	20mn+1T
15h10	15h40	**Entracte**		30mn
15h40	16h05	**Manche 2**	MX1	20mn+1T
16h10	16h35	**Manche 2**	Vétérans Bronze/Argent	20mn+1T
16h40	17h05	**Manche 2**	Vétérans Or/Platine	20mn+1T
17h10	17h35	**Manche 2**	MX2	20mn+1T
17h35		**Remise des Prix CF Vétérans**		
17h40	18h05	**Manche 2**	Motos Anciennes	20mn+1T
18h30		**Remise des Prix Ligue**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org